

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

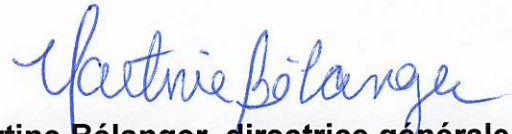
AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de ladite municipalité qui aura lieu le 8 juin 2026 à 19 heures, à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci à Notre-Dame-de-la-Merci, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

➤ **Dérogation mineure #DM-2026-01 – 1002, chemin des Malards**

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser l'installation d'une piscine hors-terre de 18' x 33' en cour avant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant aux date, endroit et heure fixés pour la séance du conseil.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce vingt-huitième jour du mois de mai deux mille vingt-six.



**Martine Bélanger, directrice générale et
Greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site internet de la Municipalité ainsi que sur la plate-forme Voilà (infolettre) le 28 mai 2026, entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 mai 2026.


Martine Bélanger,
directrice générale & greffière-trésorière